

Notre-Dame-des-Landes • Blain • Bouvron • Casson • La Chapelle-sur-Erdre • La Chevallerais • Cordemais
Fay-de-Bretagne • Grandchamp-des-Fontaines • Héric • Malville • Nort-sur-Erdre • Saint-Étienne-de-Montluc
Sautron • Savenay • Sucé-sur-Erdre • Le Temple-de-Bretagne • Treillières • Vigneux-de-Bretagne

Bulletin des adhérents
Octobre 2002 - N° 6

Internet : acipa.free.fr

E-mail : acipa.info@free.fr

Oui... à un vrai débat public

Ce débat public nous le voulions. Nous l'avons demandé et nous l'avons obtenu. **Très bien.** Mais une vraie question se pose entre les porteurs du projet et les populations concernées que nous représentons : **existe-t-il un accord, un climat de confiance sur la finalité et les objectifs de ce débat public ?**

Pour l'ACIPA, c'est non. Car c'est le grand écart permanent entre les attentes fortes de la population qui vit au nord Loire, pour qui le site de Notre-Dame-des-Landes choisi voici plus de trente ans est désormais inadapté et les déclarations régulièrement **martelées par les décideurs** - Ministre, Préfet, Présidents des Conseils Régional et Général - **"le futur aéroport sera à Notre-Dame-des-Landes"**.

Alors, qu'est-il possible de faire pour que ce grand débat public sur un "projet d'aéroport Grand Ouest", contribue à poser la question de l'aménagement du territoire pour ce nouveau siècle avec une préoccupation de développement durable ?

Cela nécessite de répondre aux questions préliminaires suivantes : **pourquoi ? Quand ? Où ?**

Pourquoi un aéroport dans le Grand Ouest ?

Cette question doit être étudiée objectivement, car **une réponse positive n'est pas clairement démontrée.** Certes, le positionnement de Nantes-Atlantique pose à terme problème de par son espace disponible et l'orientation de sa piste. Mais il faut aussi prendre en compte le devenir des autres aéroports régionaux existants, la croissance hypothétique du trafic aérien et le développement du T.G.V.

À notre connaissance, l'ensemble de ces paramètres n'a pas été vu sérieusement et n'apparaît pas dans l'unique étude soumise au débat public. Ce n'est pas sérieux !

Quand ?

Peut-on répondre à cette question, tant que la précédente n'a pas été clairement étudiée et **débatue par toutes les instances décisionnelles du Grand Ouest.** Pourtant, on nous assène qu'il entrera en service en 2010 ! Sur quels critères une telle affirmation s'appuie-t-elle ? Nous considérons qu'il faut prendre son temps et qu'un tel équipement a besoin d'être pensé, d'être réfléchi, en terme d'avenir.

Où ?

Pour les porteurs du projet, c'est Notre-Dame-des-Landes parce qu'il y a une "réserve foncière" et... bien sûr, l'étude confirme que c'est le site idéal !... Il est facile de tout prouver... même quand l'irrationnel

l'emporte ! **Alors, on veut bien informer dans "le sens de l'étude" et débattre avec la population, à condition que celle-ci ne remette pas en cause ce choix fait à la fin des années soixante.** En clair, il est impossible de revenir en arrière et de remettre en cause un projet pour satisfaire soi-disant des "intérêts particuliers" et un "égoïsme collectif". Voilà ce que l'on entend !

- Nous dénonçons cette démarche, cet esprit de fermeture contraire aux lois Barnier de 1995 et celles de Voynet de 1998, sur la démocratie de proximité.
- **Pour nous, le débat public doit aider à une prise de décision avec plusieurs études et plusieurs sites et non expliquer et faire accepter une décision déjà prise.**

En effet, un débat organisé autour d'une étude unique justifiant un seul site, à l'initiative des seuls décideurs est voué à l'échec et au blocage pour une double raison :

- nous contesterons par tous les moyens cette étude et les informations qu'elle apporte,
- il s'agirait d'un débat en situation de monopole, contraire à la loi. Cela relève de l'illusion démocratique, voire de l'imposture.

Serions-nous responsables des atterroissements du retard dans le démarrage du débat public ? Non, car lors de notre première rencontre avec Monsieur Bergougnoux, Président de la Commission Particulière de débat public, j'ai, au nom du conseil d'administration, fait connaître notre position pour la réussite du débat public, à savoir **la réalisation d'une seconde étude exhaustive ou d'une expertise par un organisme indépendant portant sur trois points essentiels :**

- l'utilité d'un tel équipement et à quel horizon,
- sa dimension et sa zone de chalandise,
- le choix de la localisation éventuelle avec plusieurs sites.

Depuis 7 mois aucune réponse, si ce n'est une proposition d'expertise dans le cadre du débat public. Ce n'est pas acceptable !

Nous ferons connaître nos positions à Monsieur Boucault, nouveau Préfet de département et de la région, le 24 octobre prochain. Certes, la république ce n'est pas l'inaction, mais nous osons croire encore que ceux qui ont la responsabilité de la servir sauront faire preuve de respect et d'écoute à l'égard des citoyens et des élus locaux.

Si ce débat public devait imposer par la force Notre-Dame-des-Landes, ce serait alors faire subir une humiliation grave à la population. Dans ce cas la citoyenneté se vivra dans la rue.

400 adhérents à l'Assemblée Générale du 27/09/02

Une salle comble pour cette deuxième Assemblée Générale qui s'est tenue à Grandchamp, le vendredi 27 septembre 2002. Près de 400 personnes, auxquelles s'ajoutent les nombreux excusés qui avaient envoyé leur pouvoir.

Après les rapports d'activités et financier présentés par la Secrétaire Anne-Marie Chabod et le Trésorier Henri Desmontil, le Président Joseph Caillaud a réaffirmé dans son rapport d'orientation, la volonté de l'ACIPA de s'opposer au projet d'aéroport de Notre-Dames-des-Landes. **"Un aéroport dans le Grand Ouest est-il justifié? Si oui, où et comment, car le site de Notre-Dame-des-Landes choisi voici plus de trente ans est aujourd'hui périmé!"**

Adopté à l'unanimité, ainsi que les deux précédents, ce rapport conforte la stratégie d'orientation et d'action de l'ACIPA, basée sur l'union, la concertation, le dialogue et, bien sûr, le rapport de force.

En raison de nos faibles moyens – nous ne bénéficions d'aucune subvention – nous n'avons pu remettre aux participants la motion votée à l'unanimité (voir ci-contre), ni présenter les comptes à l'aide de supports audiovisuels. Nous pensons y remédier l'année prochaine, puisque l'assemblée a voté une augmentation des cotisations de 2 € par an.

Les questions d'organisation ont été abordées par le vice-Président, Hervé Hubert.

Il propose une légère adaptation afin que l'ACIPA réponde à la demande au plus vite et au mieux, compte tenu de son évolution constante : nouveaux adhérents, nouvelles sections locales, débat public, décisions urgentes, etc.

Cela supposera une plus forte interactivité entre bureau, conseil d'administration, sections, commissions et adhérents, pour sauvegarder la cohésion de nos actions et l'unité de notre association.

Le moindre faux pas de notre part et nos adversaires s'en emparent!... Alors, restons vigilants!!!

Bernard Moret, Président de la commission études, a fustigé le dossier réalisé pour le débat public par le maître d'ouvrage (Préfecture des Pays de la Loire, Direction de l'Aviation Civile, Direction Régionale de l'Équipement). **Aucune précision sur les futures dessertes routières et ferroviaires! Le plan d'exposition au bruit est manifestement minoré, puisqu'il précise que seulement 400 à 600**

personnes seraient gênées par les nuisances sonores... Ce qui fait dire à notre ami : "Toutes les pages demandent réflexion." D'où la décision de l'ACIPA de demander une expertise de cette étude avant l'ouverture du débat public.

Cette longue et exigeante Assemblée Générale s'est terminée, peu avant minuit, sur un dernier vote, **demandant que les réunions du Syndicat Mixte et du Comité de pilotage soient ouvertes au public.** On le voit, la mobilisation et la détermination des adhérents se renforcent. Et c'est tant mieux, car **le combat sera long.**

Vote unanime

L'ACIPA réunie en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 27 septembre 2002 à Grandchamp-des-Fontaines, a adopté, à l'unanimité, la motion suivante.

L'ACIPA se félicite de compter à ce jour plus de 2100 adhérents et accepte la création de sections nouvelles : Savenay, La Chapelle-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre, Nort-sur-Erdre. Cette progression prouve la justesse de son combat. Elle maintient sa position d'une expertise sur l'étude du maître d'ouvrage et cela avant l'ouverture du débat public, qu'il faut donc repousser.

Tout en regrettant l'attitude d'attente et d'indécision des élus du Nord-Loire, l'ACIPA rappelle sa volonté de continuer à œuvrer ensemble dans l'intérêt général des populations concernées et pour **l'avenir de cette région, qui n'a pas pour vocation à devenir un jour, "les quartiers nord de Nantes".**

Elle affirme que rien n'est décidé et qu'il n'est pas trop tard pour s'opposer fermement à ce projet vieux de plus de 30 ans et dénonce les déclarations du gouvernement, de son représentant, des porteurs départementaux et régionaux de ce projet, qui laissent accroire que la décision est déjà prise.

Enfin, elle s'insurge vigoureusement contre l'attitude du gouvernement et des porteurs du projet qui dans leur étude, masquent la réalité sur le terrain, en affirmant que seulement 400 à 600 personnes seraient gênées par les nuisances aéroportuaires dans le cadre du plan d'exposition au bruit.

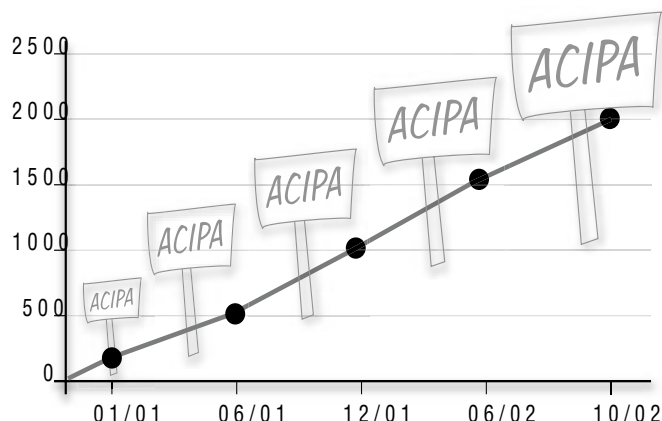
L'ACIPA durcirait son action, si de telles provocations se maintenaient.

Évolution du nombre d'adhérents ACIPA entre 2000 et 2002

(au nombre de 2200 à ce jour)

Une progression fulgurante, puisqu'en 23 mois, ce sont presque 100 nouveaux adhérents par mois, qui nous rejoignent. Il faut encore continuer à mobiliser et faire de nouvelles adhésions.

C'est nombreux et unis que nous gagnerons!



Le Gouvernement veut-il passer en force ?

Monsieur de Robien, Ministre des Transports, en déplacement en Vendée au sud de la Roche-sur-Yon, le vendredi 4 octobre 2002, **s'est dit favorable au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes**. On ne voit pas très bien le rapport entre son déplacement et une telle déclaration !

Cela est d'autant plus surprenant qu'en mai dernier, juste après sa nomination, Monsieur de Robien **a remis en cause la décision du gouvernement Jospin, d'implanter le 3^e aéroport parisien à Chaulnes, dans son fief électoral**.

Il avait alors déclaré : **"Je vais poser la question : faut-il ou ne faut-il pas un 3^e aéroport et, s'il le faut, engageons la concertation pour savoir où. Mais il faut une vraie concertation, cette fois-ci"**.

- **Il y aurait-il deux poids deux mesures, Monsieur le Ministre ?**
- **Est-ce une vraie concertation de dire avant le débat public : "Je suis favorable au projet de Notre-Dame-des-Landes" ?**
- **Votre souci de concertation serait-il valable seulement pour votre région ?**
- **Que faites-vous du débat public ?**
- **Que faites-vous des citoyens ?**
- **Et, que faites-vous de la France d'en bas ?**

**Dommage, Monsieur de Robien,
que vous ne soyez pas élu dans la région nantaise !!!**

ACIPACTIONS ...

Casson s'est mobilisé

Le 7 septembre dernier, la municipalité avait convié les Cassonnais à l'inauguration de la nouvelle station d'épuration et du groupe scolaire.

La section locale ACIPA a répondu à cette invitation avec une banderole **"Non à l'aéroport"** et un stand mobile.

Plus nombreux que les officiels, nous n'avons pas perturbé le couper de ruban à la station d'épuration, ni gêné les élus pendant la visite de ce nouvel équipement, devenu nécessaire avec l'augmentation de la population cassonnaise.

Il n'y a pas eu d'échange avec les élus, mais notre présence silencieuse suffisait.

"Manifestation" réussie, comme pourront en témoigner tous ceux qui, par leur présence, ont soutenu cette action.



Lundi 30 septembre - 8 h 45...

- Le tremblement de terre de 5,4 sur l'échelle de Richter est une secousse jugée sérieuse par l'Institut Sismologique de Strasbourg.
- Si le projet de Notre-Dame-des-Landes devait voir le jour, sa réalisation antisismique devrait être prévue ! Quel en serait le coût ?...

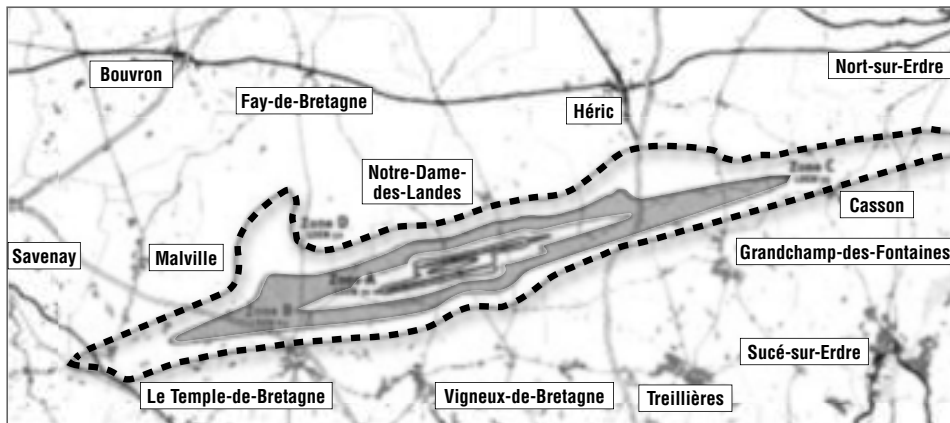
L'ACIPA au Forum des Associations

Le Forum des Associations organisé à chaque rentrée de septembre par les Municipalités, nous permet d'être présent à cette manifestation.



Cette année, Grandchamp-des-Fontaines, Casson, Treillières, Notre-Dame-des-Landes et Héric se sont organisées pour tenir un stand ACIPA. Ce fut l'occasion pour ces sections locales de faire connaître nos arguments et notre position face à ce projet aéroportuaire, de présenter les différentes mise en scène des pistes parues dans l'étude (actuellement dans chaque mairie) et de distribuer un tract commun aux nombreux visiteurs venus s'informer.

Ce rendez-vous annuel est un moyen simple et facile à organiser, qui permet à toutes les sections locales d'être présentes au prochain Forum des Associations de la rentrée 2003, prévu dans pratiquement toutes les mairies. Nous en reparlerons le moment venu pour s'y préparer.





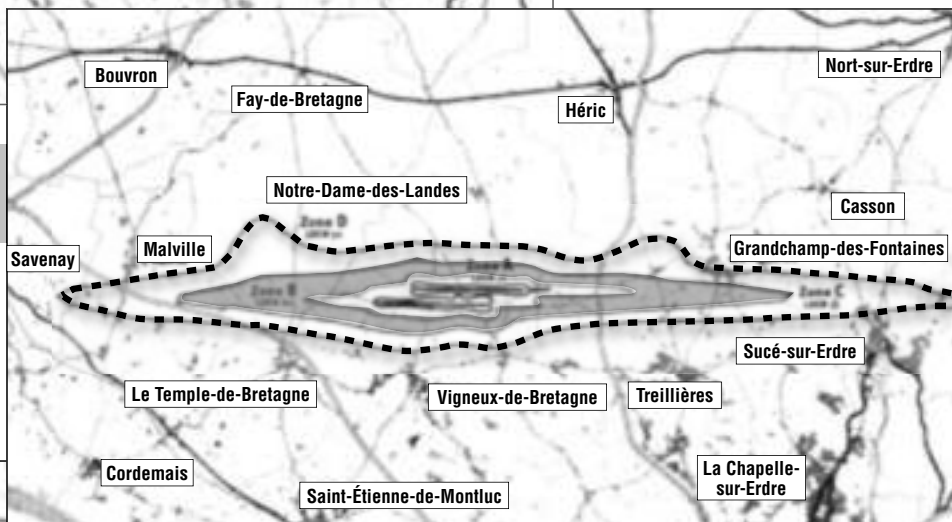
Scénario nord Écartement des pistes 510 m

-  Zone où la contrainte est restreinte à l'obligation d'équiper les logements d'isolation phonique
-  Zone où le développement urbain est fortement contraint

Scénario sud Écartement des pistes 510 m

Ces trois hypothèses de pistes sont extraites du dossier réalisé pour le débat public par le maître d'ouvrage.

Une constatation s'impose : le plan d'exposition au bruit est fortement minoré.



Scénario Écartement des pistes 1300 m

Dans le scénario ci-contre (par exemple), mieux vaut habiter au nord du bourg du Temple-de-Bretagne, au sud de celui-ci pas d'isolation phonique... puisque situé en-dehors de la zone de bruit qui, comme chacun le sait (ou devrait le savoir), peut s'arrêter au milieu d'une rue...

Directeur de la Publication : Joseph Caillaud • Comité de rédaction : les membres de la commission communication
A.C.I.P.A. - B.P. 5 - 44130 Notre-Dame-des-Landes • Imprimerie: Top Imprimerie



FORMULAIRE D'ADHÉSION À L'ACIPA

Bulletin à renvoyer à: ACIPA - B.P. 5 - 44130 Notre-Dame-des-Landes - Tél. 02 51 12 13 38

Adhésion Individuelle 12 € Familiale 15 € Ré-adhésion - **Pensez à le faire!**

Nom Prénom

Tél. E-mail

Adresse

Code Postal Commune

• Pouvez-vous aider régulièrement? OUI NON Occasionnellement? OUI NON

• Pour une adhésion familiale, indiquez les noms et prénoms des adhérents

Vous habitez la commune depuis: - de 5 ans + de 5 ans et - de 20 ans + de 20 ans Je n'habite pas le secteur